



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE  
SUPERVISION BANCAIRE

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7 août 2019

## La BCE va procéder à l'évaluation complète de cinq banques croates

- La supervision bancaire de la BCE va mener l'évaluation complète de cinq banques croates
- L'exercice sera réalisé dans le cadre de la demande de la Croatie d'instaurer une coopération rapprochée entre la BCE et Hrvatska narodna banka (la Banque nationale de Croatie)
- Les résultats devraient être finalisés en mai 2020

La Banque centrale européenne (BCE) va procéder à l'évaluation complète de cinq banques croates. L'exercice, qui comprend un examen de la qualité des actifs (*asset quality review* – AQR) et un test de résistance, fait suite à la demande présentée en mai 2019 par la Croatie d'instaurer une coopération rapprochée entre la BCE et Hrvatska narodna banka. L'évaluation complète est requise dans le cadre du processus d'instauration d'une coopération rapprochée entre la BCE et l'autorité compétente nationale d'un État membre de l'UE dont la monnaie n'est pas l'euro.

Les cinq banques suivantes feront l'objet d'une évaluation :

- Zagrebačka banka
- Privredna banka Zagreb
- Erste & Steiermärkische Bank
- OTP banka Hrvatska
- Hrvatska poštanska banka

L'AQR et le test de résistance s'appuieront sur les méthodologies appliquées par la supervision bancaire de la BCE lors de ses évaluations complètes régulières des établissements de crédit ayant été récemment classés comme importants, ou susceptibles de le devenir. L'AQR suivra la méthodologie actualisée de la BCE pour l'AQR qui a été publiée en juin 2018 et intègre les effets de la norme comptable IFRS 9.

**Banque centrale européenne** Direction générale Communication, Division Relations avec les médias  
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), Internet : [media@ecb.europa.eu](http://media@ecb.europa.eu), Internet

**Reproduction autorisée en citant la source**  
**Traduction : Banque de France**

L'exercice devrait débuter en septembre 2019 et les résultats devraient être finalisés en mai 2020. Les banques seront évaluées sur la base des données au 30 juin 2019.

La BCE procédera également à l'évaluation de la législation croate correspondante, afin de veiller à ce que Hrvatska narodna banka soit tenue d'adopter l'ensemble des mesures requises par la BCE concernant les établissements de crédit croates. Dans le cadre de cette évaluation, la BCE tiendra également compte de la mise en œuvre pratique de cette législation.

En parallèle, la supervision de la BCE travaille en étroite relation avec Hrvatska narodna banka en vue de son futur rôle potentiel d'autorité compétente nationale au sein du mécanisme de surveillance unique (MSU). Les mesures prises à cet égard sont conformes au processus récemment suivi pour la Bulgarie.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Susanne Pihls-Lang](#) au :  
**+49 69 1344 3586.****

**Notes :**

La procédure d'instauration d'une coopération rapprochée est définie à l'article 4 de la décision BCE/2014/5.

L'article 7, paragraphe 2, alinéa c du règlement MSU dispose qu'un État membre doit avoir adopté la législation nationale nécessaire pour faire en sorte que son autorité compétente nationale soit tenue d'adopter toute mesure concernant des établissements de crédit demandée par la BCE.

Des questions fréquemment posées concernant cette évaluation complète ont été publiées [ici](#).